

# Code de Déontologie

## Kinésiologie & Énergétique Traditionnelle Chinoise

**Charlotte Bonvalet**

Je m'engage à respecter l'intégralité des principes suivants dans l'exercice de ma double pratique :

### I. Cadre Légal et Limites de Compétence

1. **Absence de diagnostic médical** : Je n'établis ni diagnostic, ni pronostic, ni prescription médicale. Les termes "bilan énergétique" (MTC) ou "test musculaire" (Kinésiologie) ne constituent en aucun cas un acte médical.
2. **Continuité des soins** : Je ne demande **JAMAIS** l'interruption d'un traitement médical ou d'un suivi psychologique. Je rappelle à mes clients que mes pratiques sont complémentaires et ne se substituent pas à la médecine conventionnelle.
3. **Vocabulaire** : Je m'abstiens d'utiliser un langage médical (guérison, patient, maladie) afin d'éviter toute confusion. Mes pratiques visent l'équilibre énergétique et la gestion du stress.
4. **Orientation** : Si la problématique du client dépasse mon champ de compétences, je m'engage à l'orienter vers un professionnel de santé adapté.

### II. Éthique et Posture Professionnelle

5. **Neutralité et Respect** : Je reçois toute personne sans discrimination. J'exerce mon activité dans le respect des droits de l'homme et m'abstiens de tout jugement, blâme ou culpabilisation.
6. **Absence d'influence** : Je n'exerce aucun pouvoir ou influence d'ordre moral, physique, mental, financier ou sexuel sur mes clients.
7. **Laïcité et Liberté** : Je m'abstiens de tout prosélytisme (religieux, politique ou ésotérique) et respecte les croyances de chacun.
8. **Intégrité des techniques** : J'informe clairement le client sur la technique utilisée (Kinésiologie ou MTC) et j'évite tout mélange avec des pratiques occultes ou non reconnues par mes fédérations de référence.

### III. Relation avec le Client

9. **Secret Professionnel** : Je respecte une confidentialité absolue sur l'identité des clients et l'intégralité des échanges tenus en séance.
10. **Transparence** : Je réponds avec clarté à toute question sur ma formation, mes compétences et ma méthode de travail.
11. **Liberté de choix** : Le client est toujours libre de poursuivre ou d'interrompre le travail entrepris. Je n'impose ni le nombre, ni la fréquence des séances.
12. **Écoute active** : Je privilégie une écoute empathique centrée sur la valorisation du potentiel de la personne et le respect de sa vie privée.

#### **IV. Honoraires et Communication**

13. **Tact et Mesure** : Je fixe mes honoraires avec justesse. Mes tarifs sont affichés de manière visible au cabinet et sur mon site internet.
14. **Information Préalable** : Pour les séances à domicile, le client est informé au préalable des frais de déplacement appliqués.
15. **Affichage** : Le présent code de déontologie est tenu à la disposition du client ou affiché dans mon espace de pratique.